

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1018**12 octobre 2004****SOMMAIRE**

"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	48832	Finanzplan International S.A., Machtum	48819
Abalire Holding S.A., Luxembourg	48830	Finanzplan International S.A., Machtum	48819
Abalire Holding S.A., Luxembourg	48830	Gamico International S.A., Luxembourg	48847
Alliance Capital (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	48837	Gamico International S.A., Luxembourg	48847
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48831	Garage Robert Gelz, S.à r.l., Steinfort	48853
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48831	Gelins S.A., Senningerberg	48854
Aries Investment, S.à r.l., Luxembourg	48826	General Electrical Equipements Luxembourg S.A. (GEEL), Rodange	48863
Aries Investment, S.à r.l., Luxembourg	48826	Gilpar Holding S.A., Luxembourg	48846
Athalia Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	48846	Graham Turner S.A., Luxembourg	48838
Athalia Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	48846	Graham Turner S.A., Luxembourg	48838
Balspeed Re S.A., Luxembourg	48837	Grange Luxembourg, S.à r.l., Livange	48833
Beech Air S.A., Luxembourg	48820	High-Tense S.A., Luxembourg	48824
Cap Estate S.A., Luxembourg.	48819	High-Tense S.A., Luxembourg	48824
Capgemini Reinsurance Company S.A., Luxembourg	48836	HSBC Asset Management Investment Funds, Sicav, Luxembourg	48832
Capgemini Reinsurance Company S.A., Luxembourg	48836	ICM Re S.A., Luxembourg	48837
Carifac S.A., Senningerberg	48845	Industrial Re Musini S.A., Senningerberg	48861
Citeg S.A., Wecker	48819	Inter-Re S.A., Senningerberg	48860
Concordasia, S.à r.l., Bertrange	48820	International Crédit Mutuel Reinsurance S.A., Luxembourg	48837
Concordasia, S.à r.l., Bertrange	48820	Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg	48840
Corea S.A., Senningerberg	48847	Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg	48840
Corea S.A., Senningerberg	48847	Karlskrona Holding S.A., Luxembourg	48864
Coresa S.A., Senningerberg	48825	Karlskrona Holding S.A., Luxembourg	48818
Costanza S.A., Luxembourg	48835	Kredietbank S.A. Luxembourggeoise, Luxembourg	48819
Creare S.A., Senningerberg	48860	Kunst & Dekoration S.A., Luxembourg	48860
Déco, S.à r.l., Bridel	48824	Locre S.A., Senningerberg	48855
Déco, S.à r.l., Bridel	48824	Mapom S.A.H., Luxembourg	48828
Duralamp International S.A., Luxembourg	48828	Mapom S.A.H., Luxembourg	48828
Dzong S.A., Luxembourg	48862	MCO Import et Cie S.C.A., Bertrange	48823
Ecosave Investissements S.A., Luxembourg	48862	MCO Import et Cie S.C.A., Bertrange	48823
Eras S.A., Senningerberg	48861	MDNS S.A., Luxembourg	48862
European Service Holding S.A., Luxembourg	48829	Montante Holding S.A., Luxembourg	48827
European Service Holding S.A., Luxembourg	48829	Montante Holding S.A., Luxembourg	48827
Fence S.A., Luxembourg	48848	Monticello Properties S.A., Luxembourg	48825
Fence S.A., Luxembourg	48848	Monticello Properties S.A., Luxembourg	48825
Financière Cavour S.A., Luxembourg	48863	Musa S.A., Luxembourg	48818
Financière Textile S.A., Luxembourg	48863	Neptune Lux S.A., Luxembourg	48831
		Neptune Lux S.A., Luxembourg	48831

Nouvelle Luxelec AG, Wecker	48823	Terelux S.A., Senningerberg	48855
OCME S.A., Crauthem.....	48846	The Bank of New York Europe Limited, Luxembourg Branch, S.à r.l., Senningerberg.....	48840
Oceanus Investments Holding S.A., Luxembourg.	48832	Tit-Holding S.A., Luxembourg.....	48853
Parklux S.A., Luxembourg.....	48863	Tit-Holding S.A., Luxembourg.....	48853
PHI, Pierre Hammes Immobilière, S.à r.l., Dudelange.....	48837	TS Consulting S.A., Luxembourg	48856
ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Luxembourg.....	48841	UNM Intermediate Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48859
ProLogis UK CCV, S.à r.l., Luxembourg	48848	Vandemoortele International Reinsurance Company S.A., Senningerberg	48855
Réa Fin S.A., Senningerberg	48860	Vedalo Holding S.A., Luxembourg	48827
(La) Renaissance, S.à r.l., Itzig.....	48853	Vedalo Holding S.A., Luxembourg	48827
Rhea S.A., Luxembourg	48830	Velasquez S.A., Senningerberg	48854
Rhea S.A., Luxembourg	48830	Vinala Holding S.A., Luxembourg	48829
S.A.E. S.A., Luxembourg	48864	Vinala Holding S.A., Luxembourg	48829
Securisk S.A., Senningerberg.....	48859	White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg	48823
Seril S.A., Senningerberg.....	48854	Woodimmo S.A., Luxembourg	48839
SIREC, International Reinsurance Company S.A., Senningerberg.....	48861	Woodimmo S.A., Luxembourg	48839
SP Sports, S.à r.l., Rodange	48826		
St-Thomas Security S.A., Luxembourg	48855		
Svalbard Holding S.A., Luxembourg.....	48864		

KARLSKRONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.375.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004
lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement. Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition
KARLSKRONA HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064354.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MUSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 52.828.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2004*

- Monsieur De Bernardi Alexis, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Laners René, décédé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Monsieur De Bernardi Angelo et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
MUSA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064386.3/545/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CAP ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.924.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour réquisition

Signature

Un Mandataire

(063647.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 12, rue Knupp.
R. C. Luxembourg B 39.737.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063559.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 12, rue Knupp.
R. C. Luxembourg B 39.737.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063564.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

CITEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R. C. Luxembourg B 81.124.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063562.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2004

En sa séance du 16 juin 2004, notre Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Diego du Monceau en tant qu'Administrateur de notre banque en remplacement de Madame Cathy Guyon Sabbe, dont le mandat vient à échéance à l'Assemblée Générale d'avril 2008.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme

M. P. Gillen / J. P. Loos

Secrétaire Général / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063871.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CONCORDASIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.126.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00019, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour CONCORDASIA

S. Spahic

Gérant

(063764.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CONCORDASIA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.126.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour CONCORDASIA

S. Spahic

Gérant

(063765.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BEECH AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 102.009.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualité qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEECH AIR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'avions en pleine propriété et/ou crédit bail en vue de leur location ainsi que la maintenance, y compris, la soustraction de la maintenance, des avions.

Elle pourra notamment effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil d'administration, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires dont tout candidat acquéreur est présumé en avoir été informé.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée d'une année; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature collective de l'administrateur-délégué avec celle d'un administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 3^{ème} vendredi du mois de juin de chaque année à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Sur le solde du bénéfice net de la société est distribué un dividende d'au moins dix pour cent.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Patrick Rochas, prédésigné, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
2. Monsieur Stéphane Liégeois, prédésigné, mille cinq cent cinquante actions,	1.550
Total: Trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est de une année renouvelable d'année en année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Alain Giavedoni, dirigeant de société, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 28, boulevard Maillot.
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
- Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

Monsieur Alain Giavedoni, préqualifié,

lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, S. Liégeois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, vol. 900, fol. 13, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

B. Moutrier.

(063095.3/272/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

MCO IMPORT ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 180.000,-.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour MCO IMPORT ET CIE

MCO IMPORT, S.à r.l.

G. Schmit

Gérant

(063767.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MCO IMPORT ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 180.000,-.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour MCO IMPORT ET CIE

MCO IMPORT, S.à r.l.

G. Schmit

Gérant

(063769.3/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

NOUVELLE LUXELEC AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(063563.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.477.

Il résulte d'un apport de toutes les parts de la Société fait par l'associé unique, WHITE MOUNTAINS RE GROUP LTD., à FUND AMERICAN FINANCIAL SERVICES LTD., en date du 31 juillet 2004, qu'avec effet à cette date l'associé unique de la Société est FUND AMERICAN FINANCIAL SERVICES LTD., une société de droit des Bermudes ayant pour siège statutaire Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 35625, cette dernière détenant les 500 parts émises par la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063936.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 32.758.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour DECO, S.à r.l.

M.-P. Schmit-Flammang

Gérante

(063771.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.

R. C. Luxembourg B 32.758.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour DECO, S.à r.l.

M.-P. Schmit-Flammang

Gérante

(063773.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

HIGH-TENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.768.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063798.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

HIGH-TENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.768.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 6 juillet 2004

3. L'Assemblée constate que plus de 75% du capital est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063797.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

MONTICELLO PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

(063786.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2003

1. La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée.

2. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7763 Bissen,

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, 29, rue du Bois, L-1251 Luxembourg,

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg,

- LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société anonyme, avec siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

MONTICELLO PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063903.3/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CORESA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 avril 2004

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur François-Bernard Savelli de son poste d'Administrateur de la société. Elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et le remercie pour sa participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des Statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Patrick Lacourte. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Les mandats de M. Antoine Pin et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

c) Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064226.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ARIES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 84.034.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

ARIES INVESTMENT, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(063800.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ARIES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 84.034.

Resolutions prises par les actionnaires en date du 14 novembre 2003

Les soussignées, TEKNEMA, S.à r.l., et ANDRES, S.à r.l., ayant leur siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, en qualité d'actionnaires de la société ARIES INVESTMENT, S.à r.l., après lecture des comptes annuels au 31 octobre 2002 et après lecture du Conseil de Gérance, déclarent approuver ces documents et donnent décharge aux Gérants d'ARIES INVESTMENT, S.à r.l., pour l'exercice de leur mandat se rapportant au bilan clôturé au 31 octobre 2002.

Ils décident également de reconduire les mandats de Monsieur Sergio Dutto, employé privé, résidant Via Bodina 43, I-12100 Cuneo, Monsieur Tommaso Desideri, employé privé, résidant Via Monserrato 12, I-12100 Cuneo, Monsieur Rory Patrick Williams, expert-comptable, résidant Seven Oaks 17, Drumcondra, Dublin 9, Ireland en tant que gérants, pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Le 14 novembre 2003.

Resolutions taken by the shareholders on November 14th, 2003

The undersigned, TEKNEMA, S.à r.l., and ANDRES, S.à r.l., residing in 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, being the shareholders of the company ARIES INVESTMENT, S.à r.l., after reading the annual accounts for the fiscal year ended as at October 31st, 2002, and the report of the Board of Managers, declares to approve these documents and to grant discharge to the Managers of ARIES INVESTMENT, S.à r.l., with respect to the period ended October 31st 2002.

The undersigned, decide to reappoint Mr Sergio Dutto, employee, residing in Via Bodina 43, I-12100 Cuneo, Mr Tommaso Desideri, employee, residing in Via Monserrato 12, I-12100 Cuneo, Mr Rory Patrick Williams, chartered accountant, residing in Seven Oaks 17, Drumcondra, Dublin 9, Ireland, as managers for a new period of one year until the Annual General Meeting of 2004.

November 14th, 2003.

For true copy

TEKNEMA, S.à r.l.

G. Isoardi / M.L. Isoardi

Manager, Chairman of the Board of Managers / Manager

ANDRES, S.à r.l.

G. Isoardi / M.L. Isoardi

Manager / Manager, Chairman of the Board of Managers

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063897.3/795/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SP TRANSPORTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 65, rue du Clopp.
R. C. Luxembourg B 73.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(063872.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MONTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 54.715.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00041, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures
Administrateurs

(063803.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MONTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 54.715.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 juillet 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs aux comptes clôturés au 31 mars 2004.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063799.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 11.478.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00049, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(063818.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 11.478.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 9 mars 2004

3.+4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe Blondeau, Monsieur Nour-Eddin Nijar, Monsieur Romain Thillens et du Commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l., pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063816.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MAPOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.602.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063809.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MAPOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.602.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 16 juin 2004

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003;

5. L'Assemblée acte la démission en date du 16 juin 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire et décide de diminuer le nombre de postes d'Administrateurs de cinq à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Romain Thillens, Administrateur,
- Pierre Hoffmann, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063806.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

DURALAMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2004

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de 2007.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour DURALAMP INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064277.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 23.478.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(063813.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 23.478.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 mai 2004

3.+4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063812.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VINALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.583.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063826.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VINALA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.583.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 21 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

4. L'Assemblée acte la démission en date du 21 mai 2004 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

6. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, administrateur Monsieur Pierre Hoffmann, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, val fleuri à L-1526 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063825.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ABALIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.160.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures
Administrateurs

(063821.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ABALIRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.160.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063820.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

RHEA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 27.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RHEA
SINSER (EUROPE) S.A.
Signature

(063949.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

RHEA, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 27.311.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 juin 2004

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean Neuman comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Emmanuel Gorlier, démissionnaire.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée renomme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, Luxembourg, comme Réviseur Indépendant de la société. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social 2004.

Pour la société RHEA
SINSER (EUROPE) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064010.3/682/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

NEPTUNE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 90.210.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063824.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

NEPTUNE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 90.210.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 25 juin 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063822.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 28.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063957.3/682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mai 2004

L'Assemblée Générale du 18 mai 2004 renomme aux postes d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Stephen Cross,
- Monsieur Pierre Derom,
- Monsieur Lambert Schroeder,
- Monsieur Charles Besnehard,
- Monsieur Tony Nordblad.

L'Assemblée Générale du 18 mai 2004 renomme également ERNST & YOUNG Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063961.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2003, M. Mamoru Shozui, 1-6-22, Komatsu, Kounosu-shi, Saitama-ken, Japon, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de M. Tetsuo Shiota, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063830.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.817.

Suite à la cooptation de Monsieur George Efthimiou en date du 17 juin 2004, en remplacement de Monsieur Andrew John Goulding, administrateur démissionnaire en date du 3 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (HONG KONG) Ltd, 10th Floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Hong kong

- M. George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

- M. Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE), Immeuble Ile de France, 4, place de la Pyramide, La Défense, 9, F-92800 Puteaux

- M. Bryan Greener, Head of Product Management, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, Product Development Department, 21st Floor, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

- M. Nigel Wood, Head of Product Management, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, Product Development Department, 21st Floor, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom.

Pour HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063832.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

OCEANUS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.784.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 juillet 2004,**lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société*

- La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marion Muller, employée privée, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour publication et réquisition

OCEANUS INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064348.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GRANGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 102.002.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme dénommée GRANGE S.A., ayant son siège social à F-69590 Saint Symphorien sur Coise, La Cadorce - Z.I. Le Plomb, inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon sous le numéro d'immatriculation 380 307 272 RCS Lyon, en date du 14 janvier 1991,

ici représentée par Madame Eliane Waehnert-Stein, Professeur de lettres, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette,

en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2004,

lui donnée par:

Monsieur Dominique Mercier, Président Directeur Général du Groupe GRANGE S.A., demeurant à F-69530 Brignais, 40, chemin de la Lande,

agissant en sa qualité de président du conseil d'administration et président directeur général de ladite société, suivant tous pouvoirs lui donnés aux termes d'une réunion du conseil d'administration du 12 mars 2004.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur Michel Waehnert, employé privé, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

GRANGE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Livange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet:

- Les activités d'acquisition et de gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, de prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations.

- La fabrication et le négoce de meubles et plus généralement toutes opérations concernant les industries du meuble, de l'aménagement et de la décoration de la maison et plus généralement de tous immeubles.

- La fourniture à ses filiales de tous services d'assistance technique, administrative, commerciale ou de gestion.

Et généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros), représenté par (100) cent parts sociales de 125,- euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par la société anonyme dénommée GRANGE S.A., le comparant sub 1) 99 parts

2.- Par Monsieur Michel Waehnert, le comparant sub 2). 1 part

Total: cent parts sociales 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Michel Waehnert, employé privé, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, agissant en sa qualité de gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Stein, M. Waehnert, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2004, vol. 900, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2004.

B. Moutrier.

(063048.3/272/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

COSTANZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 60.995.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 1^{er} juin 2004

La séance est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera

Scrutateur: Monsieur Claude Karp

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comme suit:

Bénéfice de l'exercice:	71.538,81 EUR
Affectation de 5% à la réserve légale:	3.576,94 EUR
Affectation aux résultats reportés:	67.961,87 EUR

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03845. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063058.2//53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

**CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY,
(anc. CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A.)**

Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.867.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Signature

(063951.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY,
(anc. CUMULUS REINSURANCE COMPANY S.A.)**

Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 juillet 2004

L'Assemblée décide de nommer Administrateur:

- Monsieur William Bitan,
- Monsieur Nicolas Du Peloux De Saint-Romain,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2004.

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2004 nomme également KPMG AUDIT Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2004.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064007.3/682/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(063859.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

PHI - PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit.
R. C. Luxembourg B 56.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS09072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Signature.

(063874.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 22.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL REINSURANCE S.A.

C. Besnehard

(063944.3/682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

BALSPEED RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 34.186.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BALSPEED RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(063954.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ICM RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 22.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mai 2004

L'Assemblée Générale du 4 mai 2004 nomme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise, en remplacement de PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société ICM RE

C. Besnehard

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063968.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GRAHAM TURNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 51.094.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAHAM TURNER S.A.

Signature

(063061.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

GRAHAM TURNER S.A., Société Anonyme.

Capital social: 36.000,00 EUR.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 51.094.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 20 juin 2004

La séance est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera

Scrutateur: Monsieur Claude Karp

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comme suit:

Bénéfice de l'exercice:	5.709,40 EUR
Affectation de 5% à la réserve légale:	285,47 EUR
Affectation aux résultats reportés:	5.423,93 EUR

La résolution est approuvée par tous les membres de l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est approuvée par tous les membres de l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est approuvée par tous les membres de l'assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 20 juin 2004.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03857. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063051.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

WOODIMMO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 94.198.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(063071.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

WOODIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 94.198.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 24 juin 2004

La séance est ouverte à 9.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera

Scrutateur: Monsieur Claude Karp

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du Président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comme suit:

Perte de l'exercice: - 25.362,24 EUR

Affectation aux résultats reportés: - 25.362,24 EUR

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03850. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063055.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2004.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 67.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 913.021,24 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(063958.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 67.630.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juillet 2004 que:

- Monsieur Aloyse Wagner, Maître-Electricien, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateur pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- FIDUCIAIRE MARC MULLER, ayant son siège social 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

A été réélu Commissaire aux comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063952.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hohenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 58.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AT00626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED

Signatures

(064118.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ProLogis UK CCIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.098.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of July.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769, duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 19th of July, 2004, which proxy signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCIX, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up - Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis UK HOLDINGS S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000 (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fifteen thousand fourteen euro and seventy cents (EUR 15.014,70).

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 juillet 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCIX, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis UK HOLDINGS S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quinze mille quatorze euros et soixante-dix cents (EUR 15.014,70).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 56, case 12. – Reçu 150.31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

G. Lecuit.

(064540.3/220/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

CARIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 51.511.

Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Claudio Baccei, Patrick Ehrhardt et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064229.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.134.

—
Les comptes annuels 30 septembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064024.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 71.134.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 12 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée Générale a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits de l'exercice social clos au 30 septembre 2003;

- l'Assemblée Générale a décidé, malgré des pertes cumulées au 30 septembre 2003 dépassant les trois quarts du capital social, de continuer les activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 (telle qu'elle a été modifiée);

- l'Assemblée Générale a accordé pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 30 septembre 2003;

- l'Assemblée Générale a reconduit LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED et SHAPBURG LIMITED dans leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2004;

- l'Assemblée Générale a reconduit THEMIS AUDIT LIMITED dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064025.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILPAR HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(063973.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

OCME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 40.076.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 3 août 2004.

Pour OCME S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(064187.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMICO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(063976.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juillet 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

- Mme. Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia (Italie), présidente et administrateur-délégué;
- M. Michele Bajetti, directeur de société, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;
- M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

GAMICO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063975.3/024/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

COREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(064220.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

COREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.320.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004

Ad4) Le mandat du réviseur d'entreprises est venu à échéance. L'Assemblée Générale décide de proroger le mandat du réviseur KPMG AUDIT pour un nouveau terme de deux ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064233.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.670.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signatures

Administrateurs

(063785.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.670.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 mai 2004

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats pour la période allant du 18 décembre 2002 au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063784.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ProLogis UK CCV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.100.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mrs Didem Berghmans, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 19th of July 2004,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis UK CCV, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up - Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis UK HOLDINGS S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at fifteen thousand fourteen euro and seventy cents (EUR 15.014,70)

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 juillet 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCV S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis UK HOLDINGS S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à quinze mille quatorze euros et soixante-dix cents (EUR 15.014,70).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 56, case 8. – Reçu 150,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

G. Lecuit.

(064545.3/220/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

LA RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 30.473.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour LA RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(064199.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GARAGE ROBERT GELZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 22, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.762.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 août 2004.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(064203.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

TIT-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(064231.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

TIT-HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juillet 2004

- La nomination, en tant qu'administrateur, de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en remplacement de Madame Marguit Capus, décédée, est ratifiée.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, de Monsieur Mathias Poncin, avocat, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et de Monsieur Karl Pistotnik, né le 12 août 1944 à Vienne (Autriche), demeurant Börsegasse, 12, A-1010 Wien, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour TIT-HOLDING

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064252.3/696/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GELINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.199.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS vient à échéance à l'issue de cette assemblée, son mandat est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064235.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Etienne Van Dyck, Jean-Michel Garrigue et de la société SOGECORE prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064239.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SERIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.575.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de Messieurs Tonino Beccegato, Giulio Bonazzi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A. prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064251.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 26.864.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004

Quatrième résolution: renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064241.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

TERELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.162.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

Quatrième résolution: renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064244.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ST-THOMAS SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.969.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2004

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Adrien Wirz, Massimo Mambelli, Angelo de Bernardi et de la société SOGECORE INTERNATIONAL prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064248.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

LOCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 59.147.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064266.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

TS CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1371 Luxemburg, 105, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 102.120.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und vier, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft FINCOVEST S.A., mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix, hier vertreten durch Frau Christine Schmitt, Angestellte, wohnhaft in F-57070 Metz, 43bis, rue des Trois Evêchés, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 12. Juli 2004,

welche Vollmacht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Frau Céline Monacelli, Angestellte, wohnhaft in F-57390 Audun-le-Tiche, 154, rue de la Gare,

Die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchen den Notar, wie folgt die Satzung einer Aktiengesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

I. Form - Bezeichnung - Sitz - Dauer

Art. 1. Unter der Firma TS CONSULTING S.A. besteht eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.

Art. 2. Der Gesellschaftszweck ist das Anbieten von Dienstleistungen im Bereich der Programmberatung für elektronische Datenverarbeitungsanlagen und Datenverarbeitungssysteme für Dienstleistungsunternehmen im In- und Ausland. Die Beratertätigkeiten umfassen Gebiete wie die Analyse von Geschäftsprozessen, Auswahl, Konzeption und Umsetzung von Information Technology (IT) und Lösungen für die entsprechenden Dienstleistungsbranchen.

Die Gesellschaft hat zudem zum Zweck jedwede Beteiligung an geschäftlichen, industriellen oder finanziellen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, den Erwerb sowie die Verwaltung, Auswertung oder Veräußerung jeglicher Wertpapiere und Rechte mittels Beteiligung, Einbringen, Zeichnung, Tausch, Kauf und Verkauf oder sonstigen Rechtsgeschäften.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen, sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen, und im allgemeinen alle Aktivitäten vollziehen die direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt geschäftliche Tätigkeiten auszuüben, die in einem direkten oder indirekten Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen, oder die zur Erfüllung oder Förderung des Gesellschaftszweckes geeignet sind.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft die Ausübung jedweder industrieller oder finanzieller Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

II. Kapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien sind voll eingezahlt. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Unter Beobachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen kann die Gesellschaft ihre eigenen Aktien erwerben.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien je nach Wahl des Aktionärs.

III. Aktien

Art. 6. Die Aktien können zwischen den Aktionären frei abgetreten werden. Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von einem Monat nach entsprechender Mitteilung durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenem Brief benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu. Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile vornehmen.

Eine Verpfändung von Aktien an Nichtaktionäre ist ausdrücklich untersagt.

b) Im Todesfälle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen.

Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen die Versiegelung oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte beantragen.

Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmassnahmen betreffend die Vermögenswerte der Gesellschaft.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäss dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Wert der Aktie oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung festlegen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode des Aktienwertes wird das sogenannte «Stuttgarter Verfahren» nach dem luxemburgischen Bewertungsgesetz angewandt. Nach dieser Methode wird der Aktienwert unter Berücksichtigung des Gesamtbetriebsvermögens sowie der Ertragsperspektive der Gesellschaft festgelegt (Nettovermögen, Ertragswert).

Für die Bestimmung des Aktienwertes können die Aktionäre einvernehmlich jede qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

IV. Die Verwaltung

Art. 7. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft nach aussen und hat die Befugnis, alle Geschäfte zu führen, soweit sie nicht durch Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft einem oder mehreren geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern übertragen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Angelegenheiten rechtswirksam durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Die Gesellschaft kann Dritten gegenüber hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung rechtswirksam durch die alleinige Unterschrift von jeweils einem geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der ihm erteilten Befugnisse, verpflichtet werden.

Die Befugnisse der geschäftsführenden Prokuristen und Direktoren werden jeweils von dem Verwaltungsrat festgelegt.

Art. 8. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung bestimmt und sind beliebig wiederwählbar. Sie können jederzeit durch eine Generalversammlung abberufen werden.

Art. 9. Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig mittels Kooptation besetzen. Die endgültige Wahl wird durch die Generalversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen vorgenommen.

Art. 10. Die Mitglieder des Verwaltungsrates brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Die Entschädigung für die Mitglieder des Verwaltungsrates wird von der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgesetzt.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann durch ein einzelnes Mitglied einberufen werden. Die Sitzungen des Verwaltungsrates können am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort stattfinden.

Art. 13. Jedes Mitglied kann sich bei der Sitzung des Verwaltungsrates auf Grund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten lassen, welches sein Stimmrecht im Namen und unter der Verantwortlichkeit des Vollmachtgebers ausübt.

Die Vollmacht kann auch per Fernschreiben (Fax) erteilt werden.

Art. 14. Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit Zustimmung der einfachen Mehrheit seiner anwesenden oder vertretenen Mitglieder.

Art. 15. Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind durch Protokolle zu beurkunden. Die Protokolle sind durch zwei beliebige Mitglieder des Verwaltungsrates zu unterzeichnen.

V. Aufsicht

Art. 16. Die jährlichen Gesellschaftskonten werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern, welche von der Generalversammlung ernannt werden, geprüft. Deren Amtsdauer beträgt höchstens 6 (sechs) Jahre.

VI. Generalversammlung

Art. 17. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Art. 18. Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am zweiten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Freitag statt. Die Einberufung zur Generalversammlung muss per Schreiben persönlich an die Aktionäre erfolgen.

Art. 19. Jeder Aktionär ist berechtigt der Generalversammlung beizuwohnen. Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme. Ein Aktionär kann sich durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten für eine beliebige Zahl von Aktien vertreten lassen.

Art. 20. Die Einberufung zu einer außerordentlichen Generalversammlung muss per eingeschriebenem Brief mit Empfangsbestätigung unter Angabe der Tagesordnungspunkte erfolgen. Die Generalversammlung kann auf Antrag eines Verwaltungsrates sowie des Rechnungsprüfers einberufen werden.

Die Einberufung muss die Tagesordnungspunkte beinhalten und mindestens acht Tage vor Abhaltung der Versammlung oder gemäss den gesetzlich vorgeschriebenen Bestimmungen erfolgen.

Sie beinhaltet das Datum, die Zeit und den Ort der Versammlung. Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten, so kann durch deren Zustimmung auf die Einberufungsvoraussetzungen verzichtet werden. Jede Versammlung wird von einem Vorsitzenden geführt, der von ihr bestimmt wird. Die Versammlung bestimmt einen Stimmenzähler. Der Vorsitzende bestimmt einen Protokollführer. Es wird ein Protokoll erstellt, welches die Beschlüsse über die Tagesordnungspunkte beinhaltet und von dem Vorsitz, unterzeichnet wird.

Art. 21. Für die Beschlüsse der Generalversammlung ist die Mehrheit der Stimmen der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber erforderlich. Die Generalversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens fünfzig Prozent (50%) des Gesellschaftskapitals vertreten sind.

VII. Geschäftsjahr - Abschluss

Art. 22. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft stimmt mit dem Kalenderjahr überein.

Art. 23. Jedes Jahr erstellt der Verwaltungsrat ein Inventar mit den Angaben der beweglichen und unbeweglichen Werte und ein Verzeichnis aller Forderungen und Verbindlichkeiten. Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit den erforderlichen Abschreibungen auf.

Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugewiesen, bis der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Wenigstens einen Monat vor der jährlichen ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte vor.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung des ermittelten Gewinnes.

Die Generalversammlung kann beschließen, erwirtschaftete Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen, dem Gesellschaftskapital zu zuführen.

Art. 24. Die Bilanz und die Gewinn und Verlustrechnung müssen binnen vierzehn Tagen nach ihrer Genehmigung durch die Generalversammlung gemäss Artikel 75 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften zur Veröffentlichung bzw. Hinterlegung beim Handelsregister eingereicht werden.

VIII. Auflösung

Art. 25. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch einstimmigen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 26. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gelten die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Abänderungsgesetze über die Handelsgesellschaften.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung wie oben festgelegt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1. FINCOVEST S.A., vorbenannt,	98 Aktien
2. Frau Céline Monacelli, vorbenannt,	2 Aktien
Total: ein hundert	100 Aktien

Sämtliche Aktien wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass der Gesellschaft ab sofort die Summe von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet beziehungsweise dauert bis zum 31. Dezember 2004.

Die erste ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre findet im Jahre 2005 statt.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die nachfolgenden Gesetzesänderungen, eingehalten worden sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen, beträgt ungefähr ein tausend sieben hundert fünfzig Euro (EUR 1.750,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital vertreten, und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei; diejenige der Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wird auf einen festgesetzt.

II. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt

1. Herr Bülent H. Sen, Diplom. Kaufmann, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 43, route de Longwy,

2. Frau Christine Schmitt, Angestellte, wohnhaft in F-57070 Metz, 43bis, rue des Trois Evêchés,

3. Frau Nadine Gaupp, Angestellte, wohnhaft in F-57330 Molvange, 6, rue de la Côte,

III. Zum geschäftsführenden Verwaltungsrat wird gemäss Artikel 7 dieser Satzung, Herr Bülent H. Sen, vorbenannt, ernannt und berechtigt alle Geschäftshandlungen, welche die tägliche Geschäftsführung betreffen als Einzelvertretungs-berechtigter vorzunehmen und zu unterzeichnen.

IV. Zum Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) wird ernannt:

Herr Raphaël Forler, Buchhalter, wohnhaft L-6310 Beaufort, 48, Grand-Rue.

Die Amtsdauer der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2009.

VI. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in L-1371 Luxemburg, 105, Val Sainte Croix.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schmitt, C. Monacelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 juillet 2004, vol. 356, fol. 99, case 1. – Reçu 310 Euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. Juli 2004.

H. Beck.

(064685.3/201/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

SECURISK, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 57.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064254.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

UNM INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064318.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

CREARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.685.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises COMPAGNIE DE REVISION est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064257.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

INTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.003.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064260.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

REA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6b, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.469.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064268.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

KUNST & DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.411.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2003

La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour KUNST & DEKORATION S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064270.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

INDUSTRIAL RE MUSINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 36.702.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004**Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) L'Assemblée prend acte du fait que la société MUSINI VIDA S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, représentée par M. Mariano Duro Fernandez et M. Enrique Zaccagnini ne souhaitent pas renouveler leur mandat en tant qu'Administrateur de la société.

L'Assemblée leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et les remercie pour leur participation au développement de la société.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement et décide par conséquent, de réduire le nombre des Administrateurs à 4.

b) Les mandats d'Administrateur:

1. de la société INTERBOLSA S.A., représentée par M. José Maria del Pozo Jodra

2. de la société MUSINI S.A., représentée par M. Filomeno Mira Candel

3. de la société SERVIFINANZAS S.A.; représentée par M. Angel Alonso Batres

4. de la société SOGECORE S.A., représentée par M. Jean Thilly ou M. Gilles Coremans

prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

c) Le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064264.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ERAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6b, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 35.721.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2004**Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) MM. Jean-Didier Dujardin, Gilbert Canameras et la société SOGECORE S.A., dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée, se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS S.A., arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'assemblée décide de ne pas le renouveler.

Elle nomme à l'unanimité la société DELOITTE S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064265.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SIREC, INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6b, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.656.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2004**Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064286.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

MDNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.626.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2004

- La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en tant qu'administrateur de type B en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel administrateur de type B en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour MDNS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064267.3/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 83.694.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2004

- La cooptation de Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (I), demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée.

- Monsieur Alain Vasseur, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064273.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

DZONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 71.858.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil C n° 928 du 6 décembre 1999.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 28 septembre 2001 par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, publié au Mémorial Recueil C n° 313 du 26 février 2002.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 mai 2004 que:

- La société MAZARS S.A., avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 12 mai 2004.

- La société REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour lequel décharge pleine et entière a été accordée jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour la société DZONG S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064392.3/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FINANCIERE CAVOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.085.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Savasta Gian Cristoforo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE CAVOUR S.A.
A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064282.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

FINANCIERE TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.374.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social le 17 juin 2004

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE TEXTILE S.A.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064289.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

GENERAL ELECTRICAL EQUIPEMENTS LUXEMBOURG S.A. (GEEL), Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.300.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2004.

P. Bettingen.

(064319.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

**PARKLUX S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMFB S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.610.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour PARKLUX S.A. (anc. IMMFB S.A.)
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
M.-F. Ries-Bonani / F. Innocenti
Administrateur / Administrateur

(064347.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

S.A.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

S.A.E. S.A.

F. Innocenti / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(064327.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

SVALBARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.373.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

SVALBARD HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(064329.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

KARLSKRONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 5 juillet 2004

Les comptes clôturés au 30 juin 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2003.

Les mandats de Jean-Marc Faber, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 se compose comme suit:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement à 78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 est:

- KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

KARLSKRONA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064342.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.
